

APPEL D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIERS AINSI QUE LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX — TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES — ANNÉE 2020 — TRAVAUX DE NUIT

DESCRIPTION : La Ville de Saint-Jérôme demande des soumissions pour le projet suivant :

« **SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIERS AINSI QUE LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX — TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES — ANNÉE 2020 — TRAVAUX DE NUIT** »

SOUSSION N° : AO 2020-14,1 ING

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS : Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **16 mars 2020**, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca).

RÉCEPTION DES SOUMISSIONS : au plus tard le **2 avril 2020, avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7. Les enveloppes #1 seront ouvertes sur-le-champ. Les enveloppes #2 seront ouvertes en comité de sélection à la suite de l'évaluation qualitative des soumissions reçues.

COMMUNICATION : Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, M. Simon Brisebois, ing., à l'adresse courriel suivante sbrisebois@vsj.ca ou par téléphone au 450 436-1512, poste 3462.

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins cent quatre-vingt-douze (192) heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT : La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL : Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

RÉSERVE : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS : La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 11 mars 2020

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA